

N° 4731<sup>5</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

## PROJET DE LOI

portant création d'un établissement public nommé  
„Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte“

\* \* \*

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(5.11.2002)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 octobre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant création d'un établissement public nommé  
„Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte“**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 octobre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 30 avril 2002 et 24 septembre 2002;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 5 novembre 2002.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marcel SAUBER

